

Quelques conseils pour rédiger votre déclaration d'intention

Pour votre mariage à l'Eglise, il vous est demandé à chacun de vous de rédiger une lettre où vous donnerez les raisons pour lesquelles vous souhaitez vous marier religieusement.

L'objet de cette lettre est de vous faire prendre conscience de l'engagement que vous prenez. Elle vous invite également à être en accord avec ce que sous-entend le sacrement du mariage. Dans ce document, vous vous engagerez également autour des quatre fondements du mariage chrétien : liberté, fidélité, indissolubilité, fécondité.

Vous pourrez d'abord réfléchir seul, puis écrire quelques mots et en discuter entre vous et avec le prêtre ou/et le couple qui vous accompagne dans votre préparation. Ensuite, vous rédigerez un document chacun de votre côté.

Commencez, par exemple, par raconter votre rencontre, ce qu'elle a signifié pour vous.

Vous développerez ensuite chacun des quatre fondements :

- La liberté: Avez-vous bien réfléchi ? Vous sentez-vous totalement libre de vous engager ?
- L'indissolubilité: Vous sentez-vous capable de rester avec la personne choisie toute votre vie? Comment voyez-vous votre couple dans 30 ou 50 ans?
- La fidélité: A quoi vous engagez-vous en échangeant vos consentements devant le prêtre ? Qu'est-ce qu'être fidèle selon vous ? La fidélité est-elle uniquement liée à la sexualité?
- La fécondité: Voulez-vous tous les deux avoir des enfants ? Quelles valeurs voulez-vous leur transmettre ? Souhaitez-vous les élever dans la foi chrétienne ? Comment votre couple peut-il également être fécond ?

Si vous le souhaitez, vous pouvez ajouter d'autres points qui correspondent à des fondements du mariage pour vous : la foi, la solidarité dans le couple, la famille, les amis,...

Dans tous les cas, rédigez votre déclaration en « je » : il s'agit bien de l'engagement que vous prenez personnellement.

Enfin, n'hésitez pas à être ambitieux pour votre couple et à être prêts à donner le meilleur de vous-mêmes.

Pensez à dater et signer le document et à en faire une photocopie que vous conserverez pour le relire dans quelques années.

Ce document sera à remettre au prêtre qui est chargé de la préparation de votre mariage lors des rendez-vous que vous aurez avec lui.